



# **DEBAT D'ORIENTATIONS**

# **BUDGETAIRES 2016**

*Conseil municipal du 16 novembre 2015*

# Sommaire

## I – Introduction

## II – Perspectives financières et économiques 2016

## III – Orientations budgétaires 2016

- A – Les recettes de fonctionnement
  - Les transferts de l'Etat
  - Les produits de la fiscalité directe locale
  - Les reversements de l'agglomération Châteauroux Métropole
  - Les autres recettes
- B – Les dépenses de fonctionnement
  1. Les charges de personnel
  2. Les subventions
  3. Les autres charges de fonctionnement courant
  4. Le Fonds de Péréquation des Recettes Intercommunales et Communales
  5. Les intérêts d'emprunt et le classement de la dette dans la charte de bonne conduite (charte Gissler)
- C – L'autofinancement
- D – La section d'investissement
  1. Les recettes externes
  2. Les emprunts
  3. Les dépenses d'équipement

## **I – Introduction**

Le débat d'orientations budgétaires est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2312-1. Il doit être organisé dans les deux mois précédents le vote du budget. La délibération n'a pas de caractère décisionnel.

Cette étape du cycle budgétaire constitue un moment essentiel de la vie d'une collectivité locale. A cette occasion, sont définies la politique d'investissement et la stratégie financière.

Elle permet de faire le point sur la situation actuelle de la collectivité et de mettre en perspective les grandes orientations mises en place au profit des habitants de la commune.

## **II – Perspectives financières et économiques 2016**

La France s'est engagée à réduire son déficit public pour atteindre 3,8 % du PIB en 2015 et 3,3 % en 2016 avec pour objectif de passer sous la barre des 3 % en 2017.

La réduction du déficit budgétaire demeure une priorité de l'État qui fait partager l'effort de rétablissement des comptes publics, aux administrations publiques dont les collectivités territoriales. C'est ainsi que, sur le programme de 50 Md€ d'économies envisagé sur la période 2015-2017, 11 Md€ sont supportés par les collectivités territoriales. Cette contribution est établie sur la base du poids des collectivités territoriales dans les finances publiques. Elle vient compléter une première baisse des dotations en 2014 de 1,5 Md€.

Pour la troisième année consécutive de baisse des dotations de l'Etat aux collectivités, la contribution nationale des collectivités s'élèvera à 3,67 Md€ en 2016 et se poursuivra à la même hauteur en 2017. Une réforme en profondeur de l'architecture de la dotation globale de fonctionnement du bloc communal qui ne sera pas sans effet sur notre territoire, est également en projet. Prévue au 1<sup>er</sup> janvier 2016, elle est reportée au 1<sup>e</sup> janvier 2017.

Cet effort s'accompagne d'un renforcement substantiel de la péréquation. Ainsi, le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) progresse au niveau national en 2016 de 220 M€ représentant une hausse de 28 %.

Les collectivités territoriales connaissent donc ainsi une profonde mutation de leur structure budgétaire en raison de la réduction drastique des concours financiers de l'État sur plusieurs exercices consécutifs.

L'exercice de prévision budgétaire s'avère ainsi particulièrement délicat.

### III – Orientations budgétaires 2016

L'année 2015 a été marquée par de profondes mutations, tant dans la gouvernance que dans l'organisation administrative au niveau local.

Ainsi a été mis en œuvre, au 1er janvier 2015, un organigramme commun à la Ville de Châteauroux et à la Communauté d'agglomération Châteauroux métropole, sous une direction générale unique. Le rapprochement des services visait notamment à offrir davantage de clarté pour le citoyen dans ses relations avec nos collectivités. Dans le même temps, il doit permettre, à terme, des économies d'échelle en évitant les doublons.

Dans le contexte économique national très perturbé et compte tenu des répercussions sur les finances des collectivités locales, le budget 2016 de la commune de Châteauroux a été élaboré avec le plus grand soin pour garantir aux Castelroussins le maintien des services publics efficaces et de qualité.

Malgré les incertitudes liées à l'adoption future du PLF 2016, les grandes lignes de ce budget 2016 sont les suivantes :

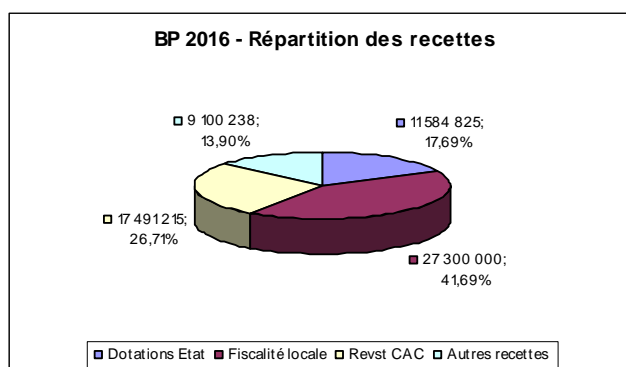
- Les taux de fiscalité locale (taxe d'habitation, taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties) ne subiront aucune hausse en 2016 et resteront au niveau de ceux de 2011 ;
- Les dotations reçues de l'État subissent une diminution d'une ampleur inédite, compte tenu de la réduction des concours financiers de l'État aux collectivités locales de 3,67 Md€ (cf. supra).
- Le fonds de péréquation des recettes fiscales intercommunales et communales (FPIC) continuera de progresser encore en 2016 et 2017.
- Les tarifs de prestations ont été revus secteur par secteur.
- Les dépenses de fonctionnement continueront à être maîtrisées grâce à la bonne gestion des services et à la mutualisation des services municipaux et ceux de la Communauté d'agglomération Châteauroux métropole.
- Tous les efforts en faveur de la cohésion sociale seront maintenus.

#### • A – Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement sont constituées de 4 grandes catégories :

Elles diminuent globalement de 2,94 % et par catégorie, évoluent de la manière suivante :

catégorie	Ressources externes ou transferts de l'État	Ressources internes ou fiscalité locale	Reversement de la CAC	Autres recettes
2016	11 585 K€ (-13,77%)	27 300 K€ (+0,29%)	17 491 K€ (-0,81%)	9 100 K€ (-0,72%)
2015	13 436 K€	27 220 K€	17 634 K€	9 167 K€



### 1. Les transferts de l'Etat

La population castelroussine, telle qu'elle apparaît dans les chiffres du dernier recensement, s'établit à 47 128 habitants (- 472 habitants).

La dotation globale de fonctionnement est composée de la dotation forfaitaire et de la dotation d'aménagement, elle-même composée de la dotation nationale de péréquation (DNP) et de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU). La dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale serait répartie entre moins de collectivités, sur la base de critères d'attribution modifiés, bénéficiant à la Ville de Châteauroux.

Les prévisions de réductions des dotations d'État se traduisent comme suit sur les dotations perçues dans le budget municipal :

- Dotation forfaitaire : 7 330 K€ contre 9 160 K€ au BP 2015 soit - 1 830 K€.
- Dotations d'aménagement : dotation de solidarité urbaine : 2 080 K€ contre 2 067 K€ au BP 2015 et dotation nationale de péréquation 250 K€ contre 118 K€ au BP 2015, soit au total + 145 K€.

Globalement, au niveau communal, la baisse des dotations diverses et compensations fiscales versées par l'État sera d'environ 1 850 K€ par rapport au BP 2015.

### 2. Les produits de la fiscalité directe locale

Les produits de la fiscalité directe locale de la commune sont constitués de la taxe d'habitation et des deux taxes foncières, bâti et non bâti.

En 2015, conformément à nos engagements, les taux communaux d'imposition ont été reconduits à l'identique de 2011. Pour 2016, à nouveau, aucune augmentation ne sera pratiquée. Cette mesure représente un réel effort pour la ville et repose sur la volonté de préserver au maximum le pouvoir d'achat de nos concitoyens.

L'actualisation des bases de la taxe habitation et taxe foncière est non déterminée à ce jour par l'État, ce qui nécessite une prudence accrue dans nos prévisions. Aucune progression de la valeur des bases locatives n'a été retenue ; le montant du produit fiscal attendu est fixé à 27,3 M€ pour une notification en 2015 de 27 229 K€.

Depuis 2011, l'évolution du produit de la **taxe d'habitation** et de la **taxe sur le foncier bâti et non bâti** ressort de la façon suivante en M€ :

	Prévisions BP 2016	2015 (état 1259)	2014 (état 1259)	2013 (état 1259)	2012 (état 1259)	2011 (état 1259)	Taux appliqués de 2011 à 2016
Taxe habitation	12,119	12,110	12,151	12,074	11,805	11,546	19,15 %
Taxe foncier bâti	15,063	15,051	14,788	14,685	14,294	13,949	27,61 %
Taxe foncier non bâti	0,118	0,118	0,092	0,098	0,099	0,098	72,83 %

### 3. Les reversements de l'agglomération

Versée par la Communauté d'Agglomération Châteauroux Métropole, l'attribution de compensation est calculée sur la base de l'ancienne taxe professionnelle perçue antérieurement par la ville de Châteauroux et diminuée du montant du transfert des charges lié aux compétences transférées.

Le montant de l'attribution de compensation, verra son montant diminué en 2016 de 143 K€ pour s'afficher à 17,491 K€ en raison du transfert de compétence à la communauté d'agglomération Châteauroux métropole de l'aire d'accueil des gens du voyage et du contrat local de santé.

#### 4. Les autres recettes

Les autres recettes comprennent essentiellement les recettes tarifaires et les revenus des loyers, ainsi que la taxe communale sur la consommation finale d'électricité et la taxe additionnelle sur les droits de mutation.

La taxe communale sur la consommation finale d'électricité reste pour 2016 une recette communale pour un montant de 850 K€ contre 900 K€ inscrits au BP 2015, revu à la baisse de 50 K€ au BS 2015 du fait de la stagnation du niveau des recettes depuis 2014.

Après une année marquée par une hausse sensible de la taxe additionnelle sur les droits de mutations du fait d'une transaction exceptionnelle induisant une recette de 140 K€ non récurrente, et la situation étant encore fragile en matière de transactions immobilières, il est prudent de retenir en 2016 un niveau de recettes à 600 K€.

#### • B – Les dépenses de fonctionnement

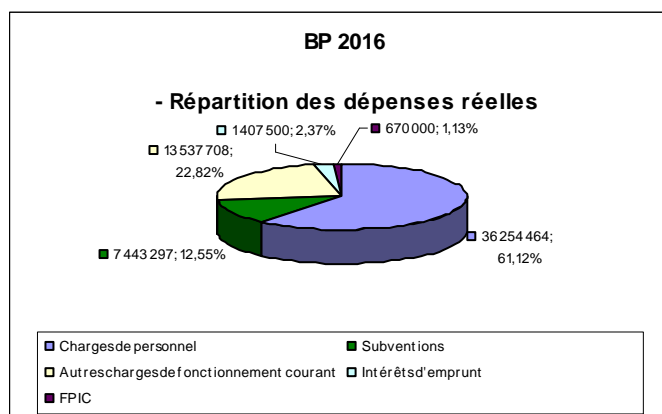
En vue de compenser les pertes de dotations une attention extrême a été portée aux dépenses de fonctionnement afin de réduire, à chaque fois que cela était possible, leur montant.

Les dépenses réelles de fonctionnement sont constituées des charges de personnel, des subventions, des autres charges de fonctionnement courant et des intérêts d'emprunt.

Les dépenses réelles de fonctionnement évoluent globalement de – 4,53 %.

Cette évolution négative est le fruit d'une grande maîtrise des charges, dans un contexte de mutualisation des personnels communaux et intercommunaux.

La répartition de ces dépenses est la suivante :



Comme l'a encore rappelé la Cour des Comptes dans son rapport annuel, il est impératif de poursuivre le mouvement engagé afin de contenir ces charges à un rythme compatible avec celui des recettes, dans un contexte de ressources de plus en plus contraintes.

#### 1. Les charges de personnel

Les charges de personnel représentent le principal poste de dépenses de la section de fonctionnement (61,12 %) 36,254 M€ contre 37,822 M€ au BP 2015.

La masse salariale globale est en net recul de budget primitif à budget primitif. Ceci s'explique par la combinaison d'une inscription 2015 un peu sur évaluée et l'impact de départs à la retraite d'agents non remplacés dans des services non mutualisés.

Malgré la diminution en valeur absolue de la masse salariale, son poids relatif dans les charges de fonctionnement reste élevé.

L'Agglomération dispose de 15 directions dites « services communs » (avec le service commun direction générale et le service commun ADS).

La prise en compte pour la première fois, des effets de la mutualisation, au stade de la prévision budgétaire fait apparaître, sur le budget de l'agglomération, la masse salariale des agents transférés et les dépenses liées au fonctionnement des services communs.

Le principe retenu sur la répartition de la masse salariale liée aux services communs est le suivant :

La masse salariale des services communs répartis entre les collectivités parties prenantes au prorata du poids qu'elles représentaient dans la masse globale au 31 décembre 2014 (2014 étant l'année de référence).

C'est donc sur la base de 87,86 % de la masse salariale des services communs que le montant du remboursement de la ville de Châteauroux à l'Agglomération a été inscrit sur le compte 6216 à hauteur de 15 468 864 €.

## **2. Les subventions**

La ville soutient l'activité de nombreuses structures (environ 160) agissant dans le domaine sportif, éducatif, social ou socioculturel à travers l'octroi de subventions.

Compte tenu de la forte contrainte de ses dépenses de fonctionnement, la ville a demandé aux partenaires associatifs auxquels elle apporte un cofinancement, un effort de gestion dans leur structure et d'adopter la même rigueur budgétaire pour la maîtrise de leurs dépenses.

Globalement, l'engagement financier 2016 de la ville auprès de ses partenaires s'élève à 7 443 K€ contre 8 091 K€ au BP 2015.

La baisse des subventions comprend le transfert de compétence à l'agglomération de l'aire d'accueil des gens du voyage pour la gestion de laquelle la ville versait une subvention au CCAS pour la gestion de cet équipement à hauteur de 141 K€ en 2015.

Les principaux bénéficiaires des subventions sont :

• Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)	1 627 K€
• L'Association pour la Gestion des Espaces Culturels (AGEC)	1 530 K€
• Le centre de formation La Berrichonne Football	346 K€
• L'Association pour le Développement de l'Enseignement Supérieur dans l'Indre (ADESI)	350 K€
• Les structures de quartiers	889 K€

Ces organismes sont des partenaires essentiels de la ville dans la mise en œuvre de ses politiques sociale, culturelle, éducative et sportive. Ils bénéficient de 63,70 % du montant total des subventions versées.

## **3. Les autres charges de fonctionnement courant**

Elles s'élèvent à 13 538 K€ contre 14 166 K€ et connaissent un recul de 4,4 %. Cette forte diminution est due en grande partie aux réductions importantes des charges courantes de fonctionnement des services municipaux.

La charge des fluides, bien qu'en diminution de 2,3 % représente plus de 30% des dépenses de fonctionnement courant. Toutefois, les investissements source d'économie d'énergie se poursuivent avec l'objectif de générer des réductions substantielles de charges de fonctionnement.

#### **4. Le Fonds de Péréquation des Recettes Intercommunales et Communales**

Le Fonds de Péréquation des recettes Intercommunales et Communales (FPIC) a été appliqué pour la première année en 2012. Depuis, il monte progressivement en charge pour atteindre au maximum 2% des recettes fiscales des collectivités concernées.

L'ensemble intercommunal composé de la Communauté d'Agglomération Châteauroux métropole et des communes qui la composent est contributeur au FPIC.

En 2012, la contribution totale s'élevant à 202 665 € a été prise en charge en totalité par l'agglomération, par dérogation à la répartition de droit commun.

En 2013, 2014 et 2015, la répartition de droit commun a été appliquée et chaque collectivité a supporté la charge qui lui incombait ; la Ville de Châteauroux a contribué respectivement à hauteur de 196 477 €, 322 203 € et 464 069 € sur un total de contribution de 433 019 €, 722 252 € et 1 032 120 €.

La prévision de l'évolution nationale du FPIC laisse envisager une contribution d'environ 670 000 € pour la Ville de Châteauroux en 2016.

#### **5. Les intérêts d'emprunt et le classement de la dette dans la charte de bonne conduite (charte Gissler)**

La part des charges financières s'élève à 1 408 K€ et représente 2,37 % des dépenses réelles de fonctionnement.

Grâce à la gestion active des emprunts et à la faiblesse historique des taux variables, le poids des intérêts de la dette diminue de plus de 10 % de BP à BP.

En effet, la dette est gérée de manière dynamique et sécurisée : environ 2/3 des emprunts sont en taux fixe et 1/3 est en taux variable simple. Le taux moyen pondéré de la dette s'établit ainsi à 2,6 % en fin d'exercice 2015.

Après la crise financière de l'automne 2008, une Charte de bonne conduite (dite GISSLER) a été élaborée et est utilisée par tous les établissements financiers pour formaliser les engagements respectifs des établissements bancaires et des collectivités locales.

Dans un souci de transparence sur la politique d'endettement et la gestion de la dette de la collectivité et d'information relative aux produits structurés, la charte permet de classer les emprunts selon les risques de taux. La typologie des risques est la suivante :

- Les types de taux classés par ordre croissant de A à F du plus sécurisé au plus risqué
- Les index utilisés classés par ordre croissant de 1 à 5 du moindre risque au plus haut risque

L'intégralité de la dette de la Ville de Châteauroux est désormais classée en catégorie A1 : le capital restant dû s'établira au 31/12/2015 à 46 265 K€ en recul d'environ 2,6 %.

#### **• C – L'autofinancement**

Le niveau d'autofinancement brut doit être rapporté au montant du capital de la dette à rembourser qui est de 5,300 M€.



Compte tenu des réductions successives des dotations de l'Etat, l'autofinancement brut qui est en net recul dès 2014, est estimé en valeur de BP 2016 à 6,163 M€ et reste à surveiller sur les années suivantes au regard de la succession des diminutions de ressources de fonctionnement (dotations de l'Etat) et du profil d'extinction de la dette communale (environ 5,3 M€ /an).

Depuis 5 ans, l'autofinancement a évolué de la façon suivante :

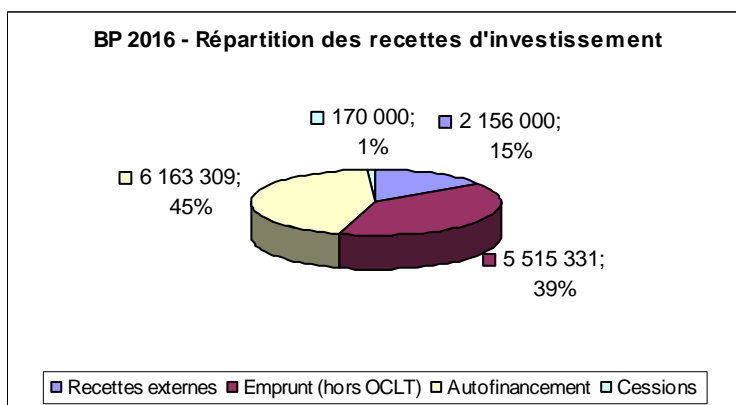
En M€	CA 2011	CA 2012	CA 2013	CA 2014	BP 2015	Estimation CA 2015	BP 2016
Recettes de fonctionnement	70,516	70,253	70,356	70,033	67,456	68,140	65,476
Dépenses réelles de fonctionnement	59,861	60,087	60,269	60,369	62,129	60,735	59,313
Autofinancement	10,655	10,166	10,086	9,663	5,328	7,405	6,163
Remboursement capital de la dette	5,370	5,169	6,776	5,634	5,100	4,996	5,300
Épargne nette	5,285	4,997	3,310	4,030	0,228	2,409	0,863
Dépenses d'équipement	12,610	13,305	11,296	10,833	8,046	9,750	8,704
Épargne nette / dépenses d'équipement	41,91%	37,55%	29,30%	37,20%	2,83%	24,71%	9,92%
Capacité de désendettement en année	4,84	5,11	5,07	4,92	8,92	6,42	7,51

Le maintien des ratios de qualité permet à la ville de Châteauroux d'obtenir des engagements financiers des établissements bancaires à des conditions tout à fait avantageuses.

#### • D – La section d'investissement

Les recettes d'investissement sont constituées des recettes externes (2 156 K€), des cessions (170 K€), des emprunts (5,515 K€) et de l'autofinancement (6,163 K€).

La répartition est la suivante :



#### 1. Les recettes externes

Les principales recettes externes sont :

- le FCTVA : le montant est proportionnel aux dépenses d'équipement éligibles réalisées en 2015, il est estimé à 1,250 M€ ;
- la taxe d'aménagement : Le taux de cette taxe est fixé à 2,5 %. L'estimation est difficile car cette taxe est liée aux permis de construire délivrés : 0,100 M€ ;

- les subventions d'équipement reçues qui se décomposent comme suit :
  - - produit des amendes de police rétrocédé par l'Etat ; il est estimé à 0,360 M€ ;
  - - subventions d'équipement dépendant des caractéristiques des opérations d'investissement inscrites et de leur stade d'avancement (les subventions sont en effet perçues sur justificatifs des dépenses). Leur montant est estimé au BP 2016 à 0,446 M€.

## 2. Les emprunts

L'encours de la dette évolue de la manière suivante :

En K€

En cours de la dette	2012	2013	2014	Prévision 2015	Prévision 2016
en cours au 01/01/ n	51 573	51 903	51 144	47 511	46 265
remboursement capital	5 169	6 776	5 633	4 996	5 300
Réalisation nouveaux emprunts	5 500	6 017	2 000	3 750	4 500
en cours au 31/12/ n	51 903	51 144	47 511	46 265	45 465
évolution encours	+ 0,64 %	- 1,46 %	- 7,10 %	- 2,62 %	- 1,73 %

Au 31 décembre 2015, l'encours de la dette sera d'environ 46,265 M€, soit en baisse significative de près de - 2,62 %.

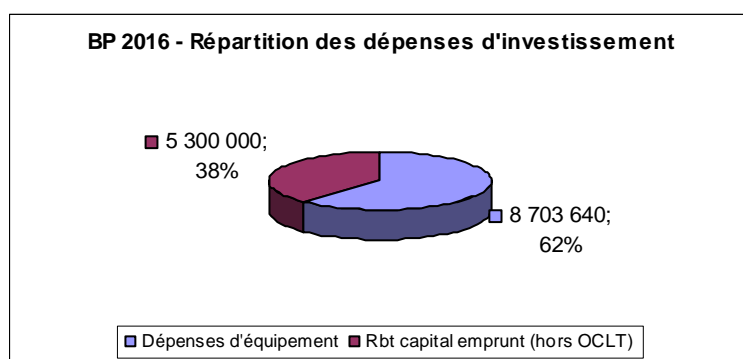
Les hypothèses retenues pour le budget 2016 sont les suivantes :

- Montant des emprunts prévisionnels 2016 inscrits au budget à hauteur de 5,515 M€ ;
- Encours de dette au 31/12/2016 en léger recul.

La capacité de désendettement (encours de la dette / épargne brute) de la ville se situe en 2015 aux environs de 6,4 années. Ce ratio est très satisfaisant.

## 3. Les dépenses d'équipement

Les dépenses d'investissement sont composées du remboursement du capital de la dette et des dépenses d'équipement de la collectivité. La répartition est la suivante :



La situation est la suivante :

année	réalisation - CA	année	réalisation - CA
2009	14 776 K€	2012	13 305 K€
2010	12 012 K€	2013	11 296 K€
2011	12 610 K€	2014	10 933 K€

La prévision de réalisation des investissements en 2015 s'élève à 9,750 M€.

Le budget primitif 2016 permettra de financer les dépenses d'équipement à hauteur de 8,704 millions d'euros.

Compte tenu du niveau relativement faible de l'autofinancement dégagé au BP 2016, en lien direct avec la diminution des dotations d'État et la volonté de ne pas augmenter les taux de la fiscalité locale, il est nécessaire d'adapter le volume des investissements communaux au niveau de nos ressources et de notre capacité à rembourser les emprunts contractés pour financer ces investissements.

En 2016, les priorités de la municipalité sont la poursuite de l'amélioration du cadre de vie de notre cité, la sécurité et la rénovation des équipements publics en privilégiant les investissements productifs de réduction des dépenses d'énergie.

Par thème, les principales opérations d'un montant total de 8 704 K€, sont les suivantes, en K€ :

Urbanisme	510,000
Bâtiments	3 267,750
Écoles	788,000
Sport	285,000
Voirie	2 695,000
Environnement	465,000
Réseaux	60,000
Équipements	632,890

Plus en détail, les principales opérations d'investissement sont les suivantes (en K€) :

Urbanisme :

Participation ville Cœur d'agglomération	300
Aménagement parc Balsan	100
Acquisitions foncières	20
Aide à l'accession propriété (complément aide de l'Agglomération)	52,50
Participations opération devantures FISAC	10

Bâtiments :

CPE – Programme de travaux d'amélioration des installations énergétiques	654
Hôtel de Ville - Réaménagement du Rez de Chaussée : Front office	250
Hôtel de Ville – Remplacement des ascenseurs	310
Maison des Syndicats : aménagement pour accueillir les syndicats	300
EHPAD St Jean : Extension + mise en accessibilité et SSI	323
Subvention à l'OPHAC FRPA et Maison relais Saint Jean	250,75
Équinoxe - Salle de Spectacles : Grosses réparations	120
Changement SSI Parking St Luc	125
Gros travaux patrimoine culturel	150
Gros travaux bâtiments culturels	100
Salle des Fêtes de Belle-Isle : cuisine + extérieurs	80
UPC : Réfection bardeaux bitumés	50
Gros travaux dans les parkings	50
Démolition et désamiantage bâtiments communaux	50
Gros travaux bâtiments associatifs	15
Interventions sur structures personnes âgées	15
Gros travaux crèches	10
Gros travaux centre de loisirs La Valla	10

Écoles :

École maternelle MONTAIGNE : Réaménagement des WC	30
École maternelle GRAND POIRIER : Remplacement porte d'entrée	8
Écoles maternelles - Travaux de sécurité / conformité	50
École élémentaire JEAN MOULIN : Travaux de réaménagement	150
Groupes scolaires élémentaires : Gros travaux	60
École élémentaire LAMARTINE : Rénovation toiture Bat A et B	85
École élémentaire JEAN RACINE : Changement des menuiseries	150
École élémentaire MONTAIGNE : Remplacement des menuiseries	150
Écoles élémentaires - Travaux de sécurité / conformité	20
Restaurants Scolaires - Gros travaux	30

Sport :

Acquisition mobilier sportif	20
Gymnase Valère Fourneau : Gros travaux	30
Gymnase de Belle-Isle : signalétique + parvis + toiture translucide	80
Gymnase Jean Monnet : Réfection de l'éclairage de la salle et tracé de badminton	40
Bâtiments sportifs - Travaux de sécurité / conformité	20
Stade Gaston Petit : Gros travaux et mis en conformité éclairage	45
Piscines : Gros travaux	20
Base nautique et baignades : Gros travaux	30

Voirie :

Avenue F. MITTERRAND Aménagement phases 1 & 2	150
Participation travaux giratoire RD 920/ RD 940	125
Prolongement de la rue G. Eiffel	115
Viabilisation + espaces verts FRPA St Jean	100
Place Gambetta	500
Rue du Père Adam et rue des Halles	116
Rue et place du Palan	100
Programme de voirie	500
Éclairage public : Programme annuel de remplacement de lanternes	200
Éclairage public : travaux sur mâts, réseaux, armoires + éclairage passages piétons + mise en sécurité	145
Éclairage public : Matériel de visualisation lumineuse à leds + modules sonores (carrefours à feux)	30
Plan lumière	50
Matériel voirie (bornes , potelets, barrières...) + acquisition de mobilier urbain (panneaux+bancs+corbeilles+bacs)	80
Mise en accessibilité de la voirie	50
Création 2ème passerelle Belle-Isle	18
Acquisition d'horodateurs	315
Parkings en ouvrage éclairage de blocs de secours + matériel pour bornes et barrières	33
Bornes électriques IRVE : voitures électriques	8
Extension et mise en conformité du réseau cyclable	50
Réalisation de trompe-l'œil	10

Environnement :

Travaux aire de jeux -sols souples dans les écoles	30
Acquisitions et Travaux conseils de quartier	100
Acquisition de motifs d'illuminations	15
Cimetières : Travaux (murs + allées) et agrandissement du columbarium (Cré)	75
Gros travaux terrains de sport et clôtures stades	50
Restructuration hippodrome	80
Rénovation des aires de jeux dans les quartiers	20
Rénovation passerelle entre Moulin de la Valla et Belle Isle	20
Travaux espaces verts et plantations d'arbres	70

Réseaux :

Réseaux eaux pluviales - grosses réparations	50
Gestion des Poteaux et bouches d'incendie	10

Équipements :

Économie numérique	83
Participation acquisition véhicules	75
Participation logiciels, équipements informatiques	138,50
Achat œuvres et objets d'art pour les Musées, Médiathèque, Archives	10
Restauration des collections et œuvres d'art	10
Stèle mémorial des Justes	6,24
Vidéo-protection - logiciels, matériel et câblage	60
Écoles - Tableau blanc interactif (type VNI) + câblage	90
Acquisition instruments de musique	12
Achat d'équipements, matériels des services	50
Achat de matériel dans les structures de la petite enfance	14,20
Centre de loisirs La Valla : achat de matériels	9
Achat matériels pour Base nautique et piscines	5

Dans le cadre de la mutualisation des services entre la Communauté d'agglomération Châteauroux métropole et la ville de Châteauroux, certaines dépenses d'équipement liées aux services communs sont portées par l'agglomération avec un remboursement de la quote-part municipale sous forme de subvention d'équipement.

Certaines opérations d'aménagement urbain et de voirie sont également réalisées en étroite collaboration avec la Communauté d'Agglomération Châteauroux Métropole.

De plus, les lotissements communaux « Alphonse Daudet » et « Les Fontaines » sont terminés et en phase de commercialisation des terrains ; celui dénommé « Le Nôtre » est en phase finale d'aménagement et sera commercialisé dès 2016.